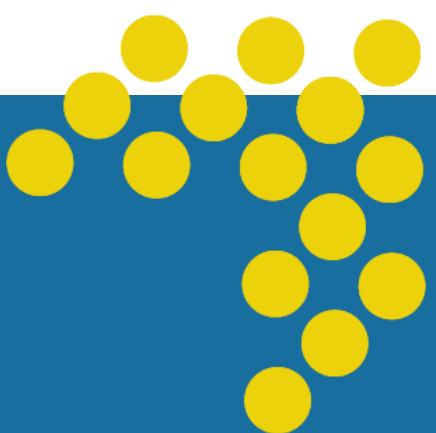


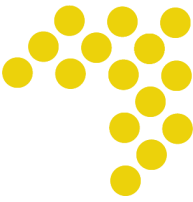


Rencontre d'information sur les séances d'affectation des services directs aux élèves Liste de priorité et personnel temporaire

Le 25 mai 2026

**Centre
de services scolaire
des Trois-Lacs**

Québec 



Ordre du jour

- Lexique
- Séances d'affectation du 10 août 2026
- Liste de priorité d'embauche
- Remplacements des postes vacants
- Attestation d'études professionnelles en service de garde (AEP) - informations

Lexique

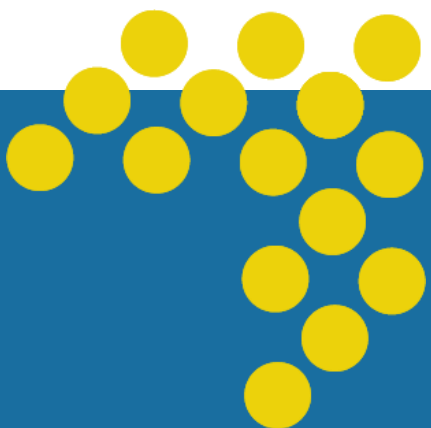


- **Personne salariée régulière** : Statut d'une personne qui est titulaire d'un poste régulier et qui a complété avec succès sa période d'essai.
- **Personne salariée permanente** : Personne qui a complété 2 années de service continu au même centre de services dans un poste considéré pour la permanence. Le calcul de la permanence débute lorsque la période d'essai est terminée.
- **Personne salariée à l'essai** : Personne ayant obtenu un poste régulier et en appréciation du rendement en vue de l'obtention de son statut de personne salariée régulière.
- **Titulaire** : Personne salariée régulière détentrice d'un poste
- **Personne salariée temporaire inscrite sur la liste de priorité d'embauche** : Personne qui s'est qualifiée au 1^{er} juillet lors de la mise à jour de la liste de priorité.
- **Personne salariée temporaire** : Personne affectée temporairement sur un poste vacant, un surcroît temporaire ou un remplacement.
- **Poste considéré pour la permanence** : Poste dont la semaine régulière de travail est de vingt (20) heures et plus.

Lexique (suite)



- **Poste non considéré pour la permanence:** Poste dont la semaine régulière est de moins de vingt (20) heures
- **Poste en adaptation scolaire:** Technicienne, technicien en éducation spécialisée (TES), technicienne, technicien de travail social (TTS), préposée, préposé aux élèves handicapés (PEH)
- **Poste en service de garde et en milieu scolaire:** Technicienne, technicien en service de garde et en milieu scolaire (TSGMS), éducatrice, éducateur en milieu scolaire, classe principale (EMS CP), éducatrice, éducateur en milieu scolaire (EMS).
- **Ancienneté :** Concerne les personnes salariées régulières. Calculée à la fin de la période d'essai, elle intègre toute période travaillée pour le compte du centre de services comme personnel de soutien avant le 30 juin de l'année précédente. Ensuite, ajout d'une (1) année par année scolaire.
- **Durée d'emploi :** Nombre d'heures cumulées, toutes affectations confondues à titre de personnel de soutien, avant l'obtention d'un poste régulier.



Séances d'affectation du 10 août 2026

Séance d'affectation du 10 août 2026 – 10 h 00

Qui doit se joindre à 10 h 00 ?

1. Les personnes salariées régulières qui **détiennent un poste au secteur général (secteur administratif, soutien manuel, etc.)**. Ces personnes doivent démontrer de l'intérêt et recevront une lettre d'invitation pour la séance. Prendre note que cela ne concerne pas les personnes salariées des services directs aux élèves (service de garde et adaptation scolaire);
2. Les personnes salariées à l'essai dont le poste est aboli ou qui ont été supplantées qui auront reçu une lettre d'invitation pour la séance;
3. Les personnes salariées temporaires inscrites sur la liste de priorité d'embauche qui ont complété l'équivalent d'une (1) année de durée d'emploi reconnue (1 820 heures) sur cette liste et qui auront reçu une lettre d'invitation pour la séance;
4. Les autres personnes salariées temporaires inscrites sur la liste de priorité d'embauche qui auront reçu une lettre d'invitation pour la séance.

Les personnes salariées parleront selon l'ordre d'énumération ci-dessus.

- La liste de priorité d'embauche officielle sera déposée dans l'Intranet **au plus tard le 10 juillet** et les personnes salariées inscrites recevront par courriel une invitation pour la séance de 10 h 00.

Séance d'affectation du 10 août 2026 – 10 h 00

IMPORTANT

Il est inutile de nous contacter pour obtenir votre cumulatif d'heures effectué cette année afin de savoir si vous accédez à la liste de priorité.

Il est impossible de fournir cette information à chaque personne.

Toutes les heures payées sont indiquées sur votre relevé de paie.

Séance d'affectation du 10 août 2026 – 10 h 00

Surveillez vos courriels car toutes les informations et les formulaires concernant les séances du 10 août prochain seront transmises dans l'Info-Services du 1^{er} juin prochain.

Formulaires

Dois-je remplir un formulaire avant la séance ?

Oui, uniquement pour les personnes concernées par le **point 1 (personnes salariées régulières du secteur général)** : « Inscription 2^e séance d'affectation – 10 h 00 » et « Intérêt pour une autre classe d'emplois », et ce, **avant le 19 juin 2026**.

Les surveillants d'élèves au primaire qui sont devenus réguliers en 2025-2026 et qui sont intéressés à changer pour un poste d'éducatrice, éducateur en milieu scolaire (par exemple), doivent remplir le formulaire d'intérêt pour une autre classe d'emplois. Ils doivent avoir au préalable tous les prérequis pour la nouvelle classe d'emplois souhaitée.

Les personnes concernées par les points **2, 3 et 4** recevront une lettre de convocation pour cette séance par courriel avec le lien Microsoft Teams de la rencontre et n'auront pas à remplir de formulaire sauf si elles souhaitent se préqualifier pour une autre classe d'emplois.

Liste de priorité d'embauche

Pour intégrer la liste de priorité d'embauche, il faut, au 1^{er} juillet de chaque année, réunir **TOUS** les critères suivants :

- ✓ attester d'une durée d'emploi d'au moins quatre (4) mois effectivement travaillés (606,67 heures), au Centre de services, dans une **même** classe d'emplois entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année précédente;
- ✓ répondre aux exigences spécifiées au *Plan de classification du personnel de soutien* ainsi qu'à celles déterminées par le Centre de services;
- ✓ avoir fait l'objet d'une évaluation positive;
- ✓ ne pas recevoir une prestation de Retraite Québec.

QUALIFICATIONS PAR CLASSE D'EMPLOIS

	Scolarité	Expérience pertinente	Français SEL	Français CSSTL	Secourisme
Technicien(ne) en service de garde et en milieu scolaire	DEC TEE AEC appropriée à la classe d'emplois	-	75 %	-	Oui
Technicien(ne) en éducation spécialisée	DEC TES AEC appropriée à la classe d'emplois	-	65 %	-	-
Technicien(ne) de travail social	DEC TTS AEC appropriée à la classe d'emplois	-	65 %	-	-
Éducateur(trice) en milieu scolaire, classe principale	AEP SDG AEC appropriée à la classe d'emplois	5 ans (AEP) 4 ans (AEC)	-	75 %	Oui
Éducateur(trice) en milieu scolaire	AEP SDG	1 an	-	70 %	Oui
Préposé(e) aux élèves handicapés	DES DEP approprié à la classe d'emplois	1 an	-	60 %	-

Que se passe-t-il lorsque j'intègre la liste de priorité d'embauche?

Lorsque j'intègre la liste de priorité d'embauche, je peux :

- Participer à la 2^e séance d'affectation (10 août 2026– 10 h 00) et obtenir mon premier poste régulier;
- Être appelé en priorité pour un remplacement de deux (2) mois ou plus. (ordre de priorité selon mon rang sur la liste).

Puis-je refuser un poste ou remplacement si aucun ne me convient ?

Oui, à condition de ne pas dépasser deux (2) refus.

Le fait de ne pas prendre de poste lors de la séance d'affectation du 10 août constitue un premier refus.

Comment l'ordre de priorité est-il déterminé?

Les personnes salariées temporaires ajoutées aux listes de priorité au moment de la mise à jour s'inscrivent à la suite des personnes salariées déjà inscrites.

L'ordre attribué aux personnes salariées à la liste est déterminé par le nombre d'heures effectivement travaillées dans la classe d'emplois entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année précédente.

Une personne salariée temporaire peut être inscrite dans plus d'une classe d'emplois.

Séance d'affectation du 10 août 2026 – 13 h 30

Qui doit se joindre à 13 h 30 ?

Les personnes salariées temporaires qui auront reçu une invitation par courriel du Service des ressources humaines et qui :

- ✓ détiennent le niveau de scolarité requis au *Plan de classification du personnel de soutien*;
- ✓ sont disponibles à travailler à compter de la rentrée scolaire (25 août 2026) et pour toute l'année scolaire;
- ✓ n'ont aucune appréciation du rendement négative ou appréciation menant à une prolongation de la période d'évaluation;
- ✓ n'ont aucune mesure disciplinaire à leur dossier.

L'ordre de passage se fera en fonction de la date d'entrée au Centre de services.

Les invitations seront envoyées par courriel au plus tard le 10 juillet et seules les personnes ayant une invitation seront autorisées à participer à la séance.

AEP en service de garde et en milieu scolaire

Pour les personnes salariées non qualifiées, intéressées à obtenir un poste régulier, il existe l'Attestation d'études professionnelles (AEP).

Pour la reconnaissance des acquis et compétences (RAC), noter que cette démarche, basée sur l'expérience, ne nécessite aucun préalable scolaire. Il est donc possible qu'une personne obtienne son AEP par la RAC sans avoir son diplôme d'études secondaires. À ce moment, elle devra faire le TENS (tests d'équivalence de niveau de scolarité) pour satisfaire à l'exigence du poste d'éducatrice en milieu scolaire qui nécessite le DES.

Attestation d'études professionnelles (AEP) Éducatrice, éducateur en milieu scolaire

24 août 2026 au 5 février 2027

ALTERNANCE TRAVAIL ÉTUDES

Coût: 40,00\$

Alternance entre

- Des cours en ligne de 8h à 11h
(un matin par semaine en présentiel)
- Des périodes de stage de 3 jours par semaine
(à partir du 21 septembre)
- Du travail autonome

Communiquez avec nous pour avoir des précisions sur l'horaire



Possibilité de parcours
accéléré pour candidat (e)
expérimenté (e).

Travailler en milieu scolaire, c'est tellement d'amour! (personneleducateur.ca)

INSCRIPTION OU INFORMATION
514 477-7020, poste 5222
sae@csstl.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
des Trois-Lacs

Québec



Services aux entreprises
Centre de services scolaire des Trois-Lacs



**Attestation d'études professionnelles (AEP)
Éducatrice, éducateur en service de garde en milieu scolaire**

Alternance Travail Études

24 août 2026 au 5 février 2027



[Travailler en milieu scolaire, c'est tellement d'amour! \(personneleducateur.ca\)](http://personneleducateur.ca)

Les documents suivants sont nécessaires lors de votre inscription :

- Original de votre certificat de naissance;
- Certificat de citoyenneté ou preuve de résidence permanente, certificat de sélection (si vous êtes né à l'extérieur du Canada);
- Diplôme d'études secondaires, relevé de notes ou l'équivalent;
- Permis de conduire ou carte d'assurance maladie du Québec.

Préalables requis

Pour être admissible, vous devez satisfaire aux conditions suivantes :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent.

Si vous ne détenez pas le DES ou son équivalent, n'hésitez pas à nous en faire part, des options s'offrent à vous.

Pour plus d'information :

 514-477-7020 poste 5222  sae@csstl.gouv.qc.ca



Services aux entreprises
Centre de services scolaire des Trois-Lacs

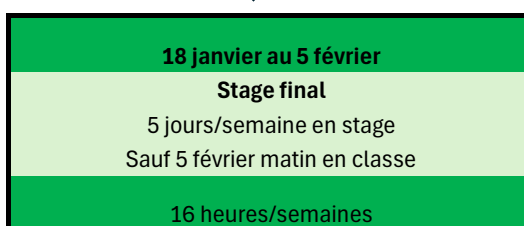
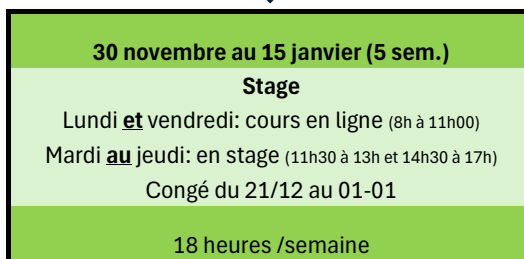
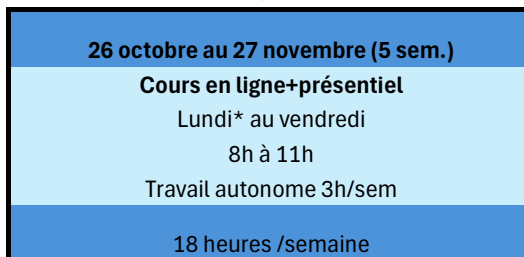
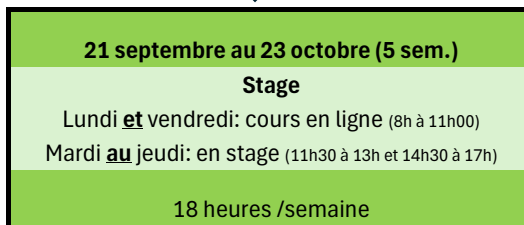
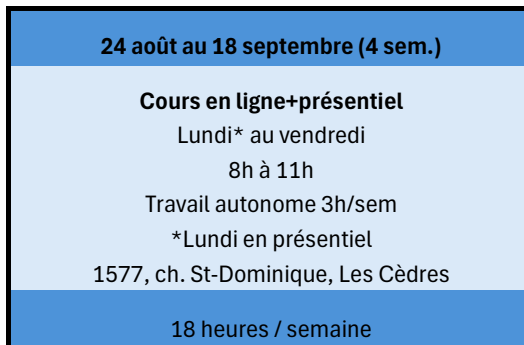
**Centre
de services scolaire
des Trois-Lacs**

Québec 

AEP éducatrice en milieu scolaire

Alternance travail études 2026- 2027

HORAIRE



Formation Service de garde en milieu scolaire

Temps plein ☐ Temps partiel ☒

Code permanent : _____ Sexe : ☐ masculin ☐ féminin

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____
(numéro) (rue) (app.)

(Ville) (code postal)

Téléphone résidence : _____ Travail ou cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Jour / mois / année (Ville) (Pays)

Nom du père : _____ Prénom : _____

Nom de la mère : _____ Prénom : _____

J'atteste que tous ces renseignements sont exacts, j'autorise la divulgation des renseignements précédents conformément à la loi 65, 1982 et j'autorise le Centre de services scolaire des Trois-Lacs à consulter mon dossier en consignation au MEQ.

Date : _____ Signature : _____
Jour / mois / année

Réservé à l'administration

Preuve de la résidence de l'élève au Québec

J'atteste avoir pris connaissance des documents originaux suivants, présentés pour confirmer la résidence de l'élève au Québec :

Permis de conduire ☐ Carte d'assurance maladie ☐

Date : _____ Signature responsable de l'admission : _____

**SEULEMENT LES DOSSIERS
COMPLETS ET CONFORMES
SERONT CONSIDÉRÉS**

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

Scolarité :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou son équivalent (fournir le dernier relevé de notes du secondaire)
ou
- Avoir une évaluation comparative des études effectuées hors du Canada

LES DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU SECRÉTARIAT SITUÉ AU :

Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie du Centre de services scolaire des Trois-Lacs
400, avenue Saint-Charles – Pavillon B, bureau des SAE (local D-110)
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 6B1

Tous les documents doivent être conformes au moment de leur transmission :

1. Le formulaire de demande d'admission complété.
2. L'**original** de votre **certificat de naissance** émis par le directeur de l'état civil (**gros format**).
Formulaire disponible sur internet : www.etatcivil.gouv.qc.ca. **AUCUN BAPTISTAIRE N'EST ACCEPTÉ.**
3. Si vous êtes né à l'extérieur du Canada, vous devez fournir une copie certifiée conforme de votre carte de citoyenneté canadienne ou de résident permanent (recto-verso).
4. Si vous avez le statut de résident permanent, le certificat de sélection du Québec est à fournir.
5. L'**original** de votre **scolarité** selon les critères mentionnés.
6. D'autres documents pourraient être exigés, nous communiquerons avec vous si c'est le cas.

Les Frais :

40 \$ (frais de matériel) **payable avant le début de la formation.**
Le paiement doit être fait en argent comptant, par paiement Interac ou par chèque au nom du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

RECONNAISSANCE DES AcQUIS ET DES Compétences

« RAC »

SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE



- ✓ Vous avez de l'expérience à titre d'éducateur éducatrice en service de garde scolaire
- ✓ Vous désirez faire reconnaître cette expérience
- ✓ Aucun préalable nécessaire

Pour de l'information ou inscription, nous joindre :
514 477-7020 poste 5059
stephanie.plante@csstl.gouv.qc.ca



Merci pour votre présence

*Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez contacter
Lisa Grimble (service de garde) ou Jennifer LaRoche (adaptation
scolaire), par courriel, à l'adresse suivante :
rhsoutien@csstl.gouv.qc.ca*